



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2022

rédigé par le groupe J'Aime Le Rouret

Présents liste majoritaire : MM. Lombardo - Casciani - Chesta - Delorme - Laty - Drouard (proc. de F. Skyronka) - Dubbiosi - Fischer - Barlet - Hattiger - Nossardi

Mmes Zeroual Pomero (proc. de F. Guillaud et F. Bourjade) - Genet - Wenzinger (proc. de H. Guillemin) - Panneau (proc. de JC Fischer à partir de 20 h) - Garcia - Gonzales (proc. de JP Lesne) - Mellerin -

Présents liste minoritaire : M. Debeire - Mmes Boinnard Berna et Fécourt (proc. de D. Ravat)

Présence de M. Saulnier (DGS) et Mme Giordano, son assistance.

La correspondante de Nice Matin est présente (jusqu'à 20 h 30 environ).

M. le maire nomme Mme Mellerin, secrétaire de séance.

En préambule, M. le maire parle de la situation internationale qui aura des conséquences sur nos vies et sur nos budgets.

M. le maire lit l'ordre du jour et annonce qu'il affichera ses bulletins de salaire d'élus, faisant suite au courrier de Mme Fécourt. Il annonce que toutes les sommes perçues par les élus seront présentées lors de la prochaine séance avant le vote du budget.

Mme Fécourt n'a pu intervenir sur ce sujet. Voici les explications sur sa demande écrite : Mme Fécourt a demandé par courrier que, conformément à la loi "Engagement et proximité" de fin 2019, soit présenté en séance un état nominatif présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant en conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat.

La loi prévoit que cela soit présenté avant l'examen du budget de la commune. Cela n'avait pas été présenté en 2021.

En fin de séance, suite à la présentation des bulletins de salaire du maire, qui n'ont jamais été demandés, une agressivité autant inattendue qu'injustifiée déferlera de la part des élus majoritaires.

Le lendemain, Mme Fécourt recevait un courrier signé du maire précisant que le tableau des indemnités, conformément à la loi, sera présenté en séance du 31 mars 2022 avant le vote du budget.

Approbation du PV de la séance de CM du 14 décembre 2021

Mme Boinnard Berna demande à ce que soit rectifiée la nature du stage qu'elle a effectué, il s'agit d'un stage sur le budget.

M. le maire demande aux services administratifs de bien vouloir prendre en compte cette demande.

Mme Fécourt annonce qu'elle enregistre la séance et n'a pas d'autres remarques sur ce procès verbal.

Vote : Unanimité

1. Administration générale

1.1 Transfert de compétences du SDEG au SICTIAM : désignation de représentant du CM au sein des collèges distribution électricité et distribution de gaz et/ou éclairage public (2022-01)

Les Comités syndicaux du SDEG (Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz) et du SICTIAM (Syndicat mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la

Méditerranée) ont approuvé le transfert de l'ensemble des compétences du SDEG au SICTIAM, au 1^{er} janvier 2022, ce qui a entraîné la dissolution de droit du SDEG.

Les statuts du SICTIAM prévoient en ses articles 5 et 6 la désignation des représentants de ses membres d'une part à l'Assemblée générale et d'autre part au sein des Collèges des compétences à la carte du Comité syndical.

Ainsi, la commune du Rouret, membre adhérent du SICTIAM au titre des missions générales d'ingénieries numériques, a désigné par délibération n°DCM_2020_29 en date du 02 juillet 2020 ses représentants à l'Assemblée générale du SICTIAM. (M. Jean-Charles FISCHER, titulaire et Maurice Casciani (suppléant).

Considérant la dissolution de droit du SDEG (membre titulaire : M. Yves Chesta, Mme Christel Genet, suppléante), il convient désormais que le Conseil Municipal désigne ses représentants pour siéger au sein des Collèges dédiés aux compétences exercées initialement par le SDEG et transférées au SICTIAM, tels que prévus à l'article 6 des statuts susvisés, à savoir : Collège « Distribution publique d'électricité ».

En application de l'article 6 des statuts susvisés, la commune est représentée au sein de chaque collège par un délégué titulaire et un délégué suppléant, sachant qu'un même délégué désigné par la commune peut appartenir à plusieurs collèges.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil municipal de désigner ses représentants au sein du collège dédié à la compétence « Distribution publique d'électricité », afin de pouvoir siéger au prochain Comité syndical du SICTIAM à compter du 1^{er} janvier 2022.

La commune du Rouret dispose d'un siège de délégué titulaire, et d'un siège de délégué suppléant.

*M. le maire propose les candidatures de M. Chesta (titulaire) et Mme Genet (suppléante)
Mme Fécourt propose les candidatures de Mme Fécourt (titulaire) et M. Debeire (suppléant).*

Avant de procéder au vote des candidats, M. le Maire demande si l'assemblée accepte de voter à main levée. Le vote à main levée est accepté à l'unanimité.

Vote : 23 pour les candidats M. Chesta et Mme Genet / 4 pour les candidats Mme Fécourt et M. Debeire
Les candidats élus sont M. Chesta (titulaire) et Mme Genet (suppléante)

1.2 CASA : Prise de compétence facultative "réseaux de chaleur ou froid urbains" (2022-02)

Les objectifs de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 dite « loi de transition énergétique » sont les suivants :

- Une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 et une division par quatre de ces émissions en 2050 ;
- Une part de 32 % des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale en 2030 et une division par deux de la consommation d'énergie finale en 2050 ;

Pour répondre au mieux aux objectifs de la Loi de Transition Energétique et pour tendre au développement optimal et synergétique des réseaux de chaleur ou de froid sur le territoire

communautaire, il est proposé aux communes membres d'étendre les compétences de la C.A.S.A. à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains.

Le Conseil Communautaire de la CASA a décidé :

- de se doter de la compétence facultative « Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains » prévue à l'article L. 5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, à compter du 1er janvier 2022 ;
- de modifier les statuts de la C.A.S.A. en rajoutant à la partie « III compétences facultatives » un article 10 ;
- de saisir, selon les dispositions de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les 24 conseils municipaux des communes membres de la C.A.S.A, afin qu'ils se prononcent par délibérations concordantes sur ce transfert de compétence.

Vote pour le transfert à la CASA de la compétence facultative "réseaux de chaleur ou froid urbains" :
Unanimité

1.3 Mise à disposition de salles dans le cadre des élections présidentielles et législatives (2022-03)

Il est donc proposé de fixer les règles suivantes :

- Les règles spécifiques de mise à disposition des locaux déclinées ci-dessous s'appliquent dans le cadre des prochaines élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022 et législatives des 12 et 19 juin 2022, durant la période pré-électorale jusqu'à la veille des scrutins, minuit.

- La mise à disposition n'est consentie qu'aux candidats régulièrement déclarés, associations, syndicats et des partis politiques, pour les élections présidentielles et législatives. En conséquence, toute demande devra émaner des candidats ou d'une personne qu'il aura régulièrement mandatée.

- Les salles désignées seront mises à disposition à titre gracieux, dans la limite de trois utilisations maximum par candidat demandeur, et sous réserve de leur disponibilité (hors dates réservées dans le cadre de la programmation culturelle).

- Toute demande doit être adressée par écrit en mairie au moins quinze jours francs avant la date souhaitée d'utilisation de la salle, et devra préciser la salle sollicitée parmi la liste limitative suivante :

o Théâtre du Rouret – Hall • Capacité : 65 personnes (assises)

o Théâtre du Rouret – Salle de spectacle • Capacité : 276 personnes (assises)

- La salle choisie sera préparée selon une configuration standard (mise à disposition de chaises, de tables et d'un pupitre sonorisé). Il appartient au candidat de procéder à la mise en place de toute configuration spécifique souhaitée.

- Les moyens de sonorisation (autre que le pupitre) et de vidéo-projection (matériels et techniciens), ainsi que la sécurité incendie obligatoire du site (SSIAP 1) resteront à la charge exclusive du demandeur. La mise à disposition de salle est strictement conditionnée par la présentation des justificatifs suivants par le demandeur lors de la signature de convention avec la commune :

o sécurité incendie obligatoire (SSIAP 1)

o assurance responsabilité civile

o dépôt d'une caution de 500 €

Vote : Unanimité

2. Service Financier

2.1 Débat d'Orientation Budgétaire (2022-04)

Monsieur le Maire expose le Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 de la commune du Rouret à l'Assemblée et invite le Conseil Municipal à s'exprimer sur les sujets abordés :

I. Données conjoncturelles (Le contexte international / Le contexte national / La Loi de Finance pour 2022 : poursuite du plan de relance / Conjoncture locale : Les Alpes- Maritimes, département PACA le plus en difficulté / Chiffres clés à retenir / Le contexte économique et social de la commune)

La loi de Finances 2022 prévoit une DGF stable (Dotation Globale de Fonctionnement) de 26,79 milliards d'euros, une revalorisation des bases fiscales de + 3,4 % ; les DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) et DSR (Dotation de Solidarité Rurale) augmentent chacune de 95 millions d'euros et une dotation de soutien à l'investissement local de 500 millions d'euros.

Concernant la taxe d'aménagement qui est perçue par la commune, maintenant l'intercommunalité doit bénéficier d'un reversement.

Concernant les logements (1967 en tout sur la commune), 30 % de logements sociaux sont à créer. 400 est la quantité fixée par l'Etat. La commune en a 80, elle est en situation de carence. La commune a proposé de développer de l'habitat collectif dans le centre et le long de la Départementale 2085.

II. Situation de la commune (Section de fonctionnement / Section d'investissement)

Dépenses de fonctionnement : 3 293 091,93 €

Recettes de fonctionnement : 4 174 791,46 €

Résultat de fonctionnement : 881 699,53 €, c'est le reflet de la rigueur de la gestion, ce résultat est employable au financement des investissements 2022.

Les différents postes budgétaires d'économie :

. 161 000 € d'économie sur les charges à caractère général (30 000 € sur le théâtre, 15 000 € sur le service culturel, 21 000 € sur l'administration générale, 50 000 € sur le service travaux, 30 000 € sur le service urbanisme, 15 000 € sur les écoles)

. 114 000 € sur les charges de personnel , 42 employés en 1995 et 39 aujourd'hui (M. le maire propose d'inviter la nouvelle policière Stéphanie Fernandez)

. 24 000 € d'économie sur les charges de gestion courante

Des recettes de fonctionnement en balance positive avec un volume d'épargne de 398 000 €.

Dépenses d'investissement : 1 919 828,93 €

Recettes d'investissement : 3 369 306,89 €

résultat de clôture : 1 449 477,96 €

dépenses Reste A Réaliser : 1 021 482,74 €

Recettes du RAR : 38 833,50 €

résultat définitif : 466 828,72 €

2022 sera une année sans recours à l'emprunt. En 2023, M. le maire précise qu'on sera contraint d'emprunter du fait des gros investissements. Il présente les opérations d'investissement réalisées sur 2021 (voir ROB p 21 à 30). Il émet l'idée de créer un restaurant Bel âge, de rénover ou démolir l'immeuble en face de la Résidence Belles Rives afin d'élargir et de reconstruire quelque chose de plus noble.

M. Drouard, président du Comité consultatif Rouret Action Planète, présente les actions inscrites au budget 2021, budget de 30 000 € (p 31) :

- un atelier des savoirs, une recyclerie (portée par Mme Zeroual Pomero) : 13 825 €
- biodiversité (Mme Ligonie) :
 - . plantation d'arbres fruitiers sur le plan communal (en face de la bergerie) : 6 730 €
 - . aménagement d'équipement pour oiseaux et petits mammifères sauvages : 4 565 €
 - . aménagement d'une parcelle mellifère avec le centre de loisirs : 540 €

Le comité a également travaillé dans le domaine du photovoltaïque. Des actions seront présentées en 2022. Les plans de l'école qui est en restructuration sont attendus. Avec les 52 % d'augmentation du coût de l'énergie, quelque chose va s'imposer pour limiter les coûts d'énergie.

Un programme d'extinction partielle de l'éclairage public des chemins commence le 4 mars. 3 zones ont été définies : Moutons - Trucs - Poulinières - partie de la Route d'Opio entre le chemin des Trucs et l'entreprise Gollé - Billadou - Plan Bergier - Troussane - Saint Jean. Beaucoup de communes ont déjà commencé.

M. le maire reprend la parole pour présenter les opérations diverses. Concernant la crèche, compte tenu de la hausse des matières premières, le coût de l'opération augmentera. Il faudra tout faire pour contenir les coûts. Cela va entraîner des retards.

Concernant la requalification de l'école, il a été question du répartiteur téléphonique que l'on veut voir disparaître, les négociations sont en cours (coût annoncé de 595 000 €). Les différentes étapes du projet :

1. extension de la cantine
2. création de nouvelles classes
3. A partir de 2025/2026 répartiteur à déplacer
4. préau, sanitaires, cour pour une école plus confortable.

- Etudes hydrauliques au chemin des Guiols, chemin de Frayère, et pour le lavoir de Beaume Robert.

Des travaux sont prévus pour installer le centre Ados dans le local ex Chouquette et salle Renaldi pour un montant de 80 000 €. A terme l'idée est de l'installer à la place de la crèche actuelle dans des locaux rénovés.

- Tennis municipal : amélioration des abords et extension du club house
- Etudes d'enfouissement chemin des noisetiers et chemin de Clamarquier

Les études en lien avec le département 06 :

- création d'un trottoir route d'Opio
- Route de Grasse : création d'un espace cycliste pour sécuriser l'accès au collège en vélo, il est demandé l'accord amiable des propriétaires riverains
- route de Roquefort : création d'un mur de soutènement

Etudes avec Orange : des négociations sont en cours pour déplacer le répartiteur téléphonique situé dans la cour de l'école élémentaire. Ce répartiteur est situé sur un terrain donné par la commune. La commune propose un terrain situé entre le Chantier Emerige (centre village) et le bâtiment des Lices de Provence. Sur ce terrain se trouve en sous sol la chambre de répartition des réseaux qui dessert également les communes d'Opio et de Châteauneuf. Le coût d'objectif prévisionnel est de 595 000 € mais la commune ne souhaite pas payer en totalité et s'oriente vers une logique de 50 - 50.

III. Budget 2022, les orientations (Section de fonctionnement : prospective 2022 / Section d'investissement : prospective 2022)

Le budget 2022 prévoit :

- stabilisation des dotations de l'Etat

- revalorisation des bases fiscales à hauteur de 3,4 %.

Les contraintes seront de limiter et compenser autant que possible l'impact de la forte évolution des dépenses énergétiques, stabiliser les taux d'imposition pour la sixième année consécutive et financer des investissements sans nouvel emprunt.

L'augmentation des bases fiscales + 3,4 % va mécaniquement augmenter le montant de l'impôt foncier pour les ménages redevables.

Rappel des taux :

- foncier bâti : 25,27 %

- foncier non bâti : 71,80 %

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires 2,95 % (majoration de 20 %) (taux figé jusqu'en 2023)

Concernant les dotations de l'Etat, la DGF sera affichée en baisse de -8,07 % par rapport à la dotation perçue en 2021.

Plus de 82 % des recettes réelles de fonctionnement proviennent de la fiscalité directe ou indirecte sur les ménages. Une réflexion devra être engagée pour créer de nouvelles contributions en recettes et optimiser celles existantes.

Il est constaté que le niveau des dépenses de fonctionnement évolue de manière croissante tous les ans.

Pour 2022, il est noté une forte augmentation des dépenses énergétiques (hausse de + 52 %, soit + 86 000 € depuis le 1er janvier), une hausse du coût des fournitures administratives et notamment du papier, une augmentation de certains contrats de prestations de services.

Les charges de personnel représentent le premier poste de dépense (53 %) des dépenses réelles de fonctionnement. Ainsi il n'est pas prévu d'embaucher, il n'y aura que des renforts temporaires.

L'Etat a prononcé un nouvel arrêté de carence en matière de logements sociaux. La commune n'aura pas à payer en 2022 de pénalité SRU du fait de la cession foncière à titre gracieux (dépense en faveur du logement social). Cependant, en 2023, la pénalité avoisinerait les 200 000 €.

Concernant le service travaux, son budget est en augmentation en raison du coût de l'assurance dommages ouvrages souscrite pour l'opération crèche (70 000 €).

Le budget du service urbanisme concerne surtout des honoraires d'avocats suite aux recours. Les recours en cours sont : 1 recours contre le règlement intérieur du conseil municipal, 2 recours contre le PLU dont 1 risque d'être retiré car le propriétaire souhaitait que son terrain soit agricole et maintenant il souhaite conserver ses droits à bâtir.

Nouveau budget en fonctionnement pour le comité consultatif Rouret Action Planète : 14 570 € en fonctionnement et 15 000 € en investissement (en 2021 : 30 000 € en investissement)

Le budget de fonctionnement évolue de + 6,25 € par rapport au budget primitif de 2021.

L'épargne nette est de 849 389 €.

La capacité de désendettement est de 2,10 ans.

Le programme des investissements se montera à 3 576 636 € :

- programme crèche + logements sociaux seniors

- travaux de voirie : 360 000 €

- acquisitions foncières : 278 000 €
- équipement en vidéo protection : 234 000 €
- équipement du théâtre : 233 500 €
- études d'aménagement cœur de village et restructuration groupe scolaire : 120 000 €
- entretien des bâtiments : 240 000 €
- aménagement paysager : 70 000 €
- équipement des services : 53 600 €
- dénomination des chemins : 30 000 € (coût global : 90 000 €)
- actions du collectif Rouret Action Planète : 18 930 € de RAR 2021 + 15 000 € d'investissement + 14 570 € en fonctionnement

Après la lecture de ce rapport d'Orientation Budgétaire, M. le maire ouvre le débat.

Mme Fécourt demande à s'exprimer et remercie de bien vouloir écouter son intervention. Après on pourra en discuter.

Intervention de Danièle Fécourt (texte remis aux services administratifs pour être mis au PV)



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Intervention de Danièle Fécourt le 24 février 2022

2022, une année avec de forts enjeux électoraux : les élections présidentielles et législatives.

mais aussi une décennie de l'action climatique à tous les niveaux : mondial, national, local.

Le rapport rendu en août 2021 par le GIEC a établi une bonne fois pour toutes la responsabilité de l'homme dans le réchauffement climatique. "Il est incontestable que l'influence humaine a réchauffé l'atmosphère, les océans et les terres" et que "100 % du réchauffement climatique est dû aux activités humaines".

Les enjeux internationaux et nationaux doivent être déclinés au niveau local.

A nous Elus de réveiller les citoyens à moins que ce ne soit l'inverse. Il y a urgence.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires parle peu du défi à relever.

Des propositions pour une mobilité propre

- sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge : le savoir rouler à vélo fait partie du programme de l'Education Nationale. C'est l'occasion idéale pour apprendre à ces futurs adultes à se déplacer à vélo en sécurité et prendre de bonnes habitudes de mobilité. Ces actions ont pu être proposées aux élèves par la prévention MAIF mais face au manque de bénévoles, ces actions sont de moins en moins proposées dans les écoles. Les policiers municipaux sont souvent mobilisés pour mener ce genre d'actions dans les écoles élémentaires en faisant participer les élèves de Cours Moyen à un concours départemental. M. Muller l'a déjà fait dans un poste précédent. Ces élèves de CM

pourraient avoir un impact sur la mobilité de leurs parents, ils pourraient demander à aller à l'école à vélo, peut-être en vélo bus. Cela nécessiterait des installations pour garer les vélos à l'école.

Au niveau départemental, tous les Conseillers départementaux ont voté un budget de 62 millions d'€ d'ici 2028 pour le plan vélo. Un plan vélo pourrait se développer au niveau local. (ex : inciter les agents publics à utiliser le vélo)

- des parcours sécurisés : L'association Choisir le vélo affirme que "la première raison pour laquelle les usagers hésitent à utiliser le vélo comme moyen de déplacement est la peur du trafic motorisé." Pour toute voie nouvelle créée, il est impératif de prévoir la piste cyclable. Il n'est pas question d'imposer des détours aux usagers à vélo. Les cheminements cyclables doivent apporter du confort aux usagers, il faut aussi anticiper l'arrivée des vélos cargos et de remorques qui sont de réelles alternatives à la voiture pour les familles. L'analyse des besoins sociaux a fait remonter des demandes de pistes cyclables, trottoirs. Les policiers municipaux devraient se déplacer en vélo à assistance électrique, je crois savoir qu'ils en sont d'accord.

- limiter la vitesse du trafic motorisé : c'est la mesure la plus efficace pour encourager la pratique du vélo car un point important est la différence de vitesse entre deux modes de déplacement lorsqu'ils circulent sur la même voie.

Notre voie départementale RD 2085 devrait voir sa vitesse réduite en agglomération. Des ronds-points au lieu des feux participeraient à une baisse de la pollution et ne seraient pas plus dangereux, prenons exemple sur la traversée de Roquefort les Pins.

- donner la priorité aux vélos dans certains cas : le cédez le passage aux feux qui permet au cycliste lorsqu'il tourne à droite de considérer le feu tricolore comme un cédez le passage. Cela augmente la sécurité des cyclistes en leur permettant d'avoir un temps d'avance sur le trafic motorisé.

Dessiner au sol, au niveau des feux tricolores, un sas vélos (2 lignes pointillées blanches avec des logos de vélos) pour que les cyclistes se positionnent dans cet espace, devant les voitures afin de démarrer dans de meilleures conditions et ainsi éviter des respirer les gaz d'échappement.

Le double sens cyclable obligatoire dans toute rue à sens unique limitée à 30 km/h ou moins est l'aménagement cyclable apportant le plus de sécurité selon le Cerema (organisme qui propose des expertises publiques pour la transition écologique et la cohésion des territoires).

Il est indispensable de voir la volonté des élus en matière de développement de la mobilité douce se concrétiser sur la commune avec des pistes cyclables, des espaces de stationnement des vélos devant les commerces, les lieux publics, les écoles. Il manque ces espaces de stationnement.

Il est bon aussi de montrer l'exemple : des élus qui se déplacent à vélo, des policiers municipaux, des employés municipaux. C'est souvent des gains de temps et l'opportunité de rencontre avec les habitants, de voir mieux le territoire.

Des propositions pour une énergie bas carbone :

- la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments publics : écoles, mairie, théâtre pour une autoconsommation. Vous avez pensé au toit du théâtre. Il y a urgence à concrétiser.

Le PLU impose deux contraintes pour la pose de ces panneaux : 40 % d'un pan de toiture et la non visibilité depuis l'espace public. Les contraintes ne répondent qu'à une notion d'esthétique, ce qui ne constitue pas un enjeu majeur. La pose de ces panneaux apporterait en revanche une réponse à la transition énergétique.

La consultation du registre des déclarations préalables m'a permis de voir un engouement des propriétaires pour la pose de ces panneaux. Il convient d'encourager ces travaux.

- l'application de la RE 2020 : construisons des bâtiments à énergie positive. Vous vous êtes empressé de signer le permis de la crèche et des logements sociaux seniors fin décembre 2021 pour ne pas avoir à l'appliquer pour les logements. Même si cela a un coût, c'est une erreur que les générations futures pourront reprocher aux élus qui n'ont pas compris l'importance de l'enjeu environnemental.

- l'éclairage public : éteindre la nuit un certain nombre de chemins. Des économies en perspective et une bonne action pour la biodiversité. Vous y avez pensé, vous commencez, il faut suivre la voie de nombreuses communes. Devenons une ville étoilée mais attention il faudra revoir le concours des illuminations qui constitue un point négatif pour l'obtention du label "ville étoilée".

Les ressources de la commune :

Chaque année vous exprimez vos regrets de voir la baisse des dotations mais en fin de compte, vous arrivez à gérer et même à épargner.

Vous disposez cependant d'un moyen d'accroître vos ressources et vous n'activez pas ce levier : la CCID, Commission Communale des Impôts Directs constitue un enjeu énorme, il s'agit de faire respecter l'équité fiscale. Plus de 80 % des logements seraient classés dans une mauvaise catégorie, il est nécessaire de les reclasser. Cette information nous a été donnée en stage auquel assistaient M. Delorme et M. Saulnier. C'est un très long travail, de plusieurs années, qui doit être commencé dès maintenant car dès le 1er janvier 2026, entrera en vigueur un nouveau système des valeurs locatives.

M. le maire : J'ai envie de vous couper parce que c'est monstrueux ce que vous dites, cela fait 20 ans que l'on travaille en CCID sur le reclassement de tous nos bâtiments communaux. Nous sommes la seule commune qui réunit les services fiscaux en mairie avec un travail soigneux de la police municipale, des services d'urbanisme. Ce que vous dites, c'est un mensonge.

Mme Fécourt répond : Tant mieux si c'est fait ! Pourtant M. Delorme, M. Saulnier en stage sur l'organisation du conseil municipal ne sont pas intervenus pour dire au formateur, que c'était fait au Rouret ! (Le formateur insistait fortement sur ce sujet)

M. le maire ajoute qu'il a mis le cadastre en révision pour que chaque logement soit mis à jour.

Mme Fécourt continue : Au niveau de l'urbanisme, plusieurs projets d'habitats collectifs vont sortir de terre créant un mécontentement au sein de la population. Toujours plus d'imperméabilisation des sols, cela n'est pas bon pour lutter contre le réchauffement climatique. Les collines perdent leurs arbres au profit de béton, les bâtisses voisines ainsi que les voies se lézardent à cause de travaux et de perforation de la roche sur plusieurs mètres en profondeur, c'est le cas pour un bâtiment du chemin des Pierres de Provence. La nature est plus forte que l'homme, des événements climatiques dramatiques nous l'ont montré dans les vallées.

La démocratie participative doit être la base de l'action municipale. Les habitants devraient être consultés sur les décisions majeures de la vie communale. En 2021, dans le rapport d'orientations budgétaires, vous parliez d'importants projets structurants qui se profilaient : crèche, écoles, cœur de village. Dans l'année 2021, il n'y a eu aucune réunion publique, ni de réunions d'élus sur ces sujets et ce n'est pas en raison de la crise sanitaire. C'est votre volonté. La démocratie est insuffisante et c'est regrettable. Cela ne se passe qu'au Rouret. Ailleurs des réunions publiques existent. Les citoyens financent vos projets, vous devriez leur rendre des comptes sans attendre la prochaine échéance électorale.

M. le maire : Chaque fois la confiance nous est renouvelée, c'est la bonne façon démocratique de tester la valeur du travail que nous effectuons au service des habitants.

Je répondrai de manière un peu globale à tout ce que vous racontez car c'est tellement facile de se porter en donneur de leçons, peut-être que vous avez cette habitude de part votre profession, mais j'ai plein de réponses à vous donner.

Mme Fécourt poursuit : Pour revenir à ce manque de participation des élus et de la population, Je citerai l'exemple de Valbonne qui a créé une application mobile afin de faire passer des informations importantes de la commune vers les habitants mais aussi de les consulter régulièrement sur des sujets majeurs pour la vie de la commune. Ce mode de consultation s'inscrit dans une vision de la ville numérique afin que le numérique soit au service des citoyens et favorise les échanges.

Sans demander la parole, M. Drouard intervient : C'est pas bon pour l'environnement !

Vous avez développé le numérique avec récemment la billetterie pour les spectacles au théâtre, c'est une bonne chose. Nous avons un conseiller municipal en charge du numérique qui pourrait étudier la mise en place d'une application comme à Valbonne. Le numérique est un outil, il est bon de l'utiliser tout en continuant à aider les personnes qui auraient besoin d'être accompagnées car le numérique ne concernera jamais tout le monde.

Au niveau de la légalité, vous écrivez dans le Rouretan n°50 "Nous sommes également sûrs d'accomplir tous les actes et actions municipales dans la plus stricte légalité en bonne cohésion sur les règles et les lois". Un exemple qui démontre le contraire : depuis le décret du 6 mai 1995, l'obligation de réaliser une ABS (analyse des besoins sociaux) s'impose au cours de l'année civile suivant le renouvellement des conseils municipaux. Vous venez de la lancer en 2021, donc pendant 26 ans vous n'étiez pas en règle.

M. le Maire : heureusement que vous êtes arrivée !

On l'a déjà signalé au préfet il y a quelques années.

(autres exemples : l'envoi en préfecture d'une délibération concernant le règlement intérieur différente de celle votée en séance, le fait de répondre à notre article de tribune libre dans le même numéro, la non conformité des commissions lors de la mandature précédente)

M. le maire : quel rapport avec le débat d'orientation budgétaire ?

Mme Fécourt : J'en profite puisque j'ai le micro !

Si vous profitez maintenant pour vous faire une tribune, alors que vous nous avez déjà seriné à plusieurs reprises, Mme Fécourt allez à l'essentiel, arrêtez de revenir inlassablement sur ce qui vous chagrine, on parle de débat, c'est quelque chose d'essentiel, c'est pas la donneuse de leçons.

Je ne suis pas une donneuse de leçons comme vous voulez le faire croire à tout le monde, ni moi ni mes collègues !

Nous vous avons demandé de nous communiquer les comptes 2021 (le grand livre comptable 2021) que tout citoyen peut d'ailleurs demander. Vous ne vouliez nous le donner qu'après le vote du budget, soit près de 3 mois après notre demande. Nous considérons ce délai bien trop long et non respectueux de notre rôle d'élu, c'est pourquoi nous avons saisi la CADA. Vous nous l'avez mis à disposition le 18 février. Que de temps de perdu !

ça aussi ça fait partie de la démocratie participative, si on peut avoir les informations, c'est mieux.

M. Casciani s'impatiente.

Début janvier, nous vous avons également demandé d'avoir un espace sur le site internet de la mairie puisque la législation prévoit que le droit d'expression de l'opposition vaut indépendamment des supports utilisés ou de leur périodicité pour "toute mise à disposition du public de message d'information portant sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, quel que soit la forme qu'elle revêt").

Votre réponse traîne, vous dites consulter votre avocat, M. le DGS, en charge de la légalité serait en mesure d'apporter une réponse. Nous consulterons la CADA et aviserons le service de la légalité en préfecture encore une fois.

Mme Fécourt annonce qu'elle remettra le texte de son intervention au DGS, aux services administratifs pour le mettre au procès verbal.

M. le maire dit qu'il n'est pas sûr que tout sera mis.

Vous parlez d'environnement, il y a très longtemps qu'on a pris l'environnement en mains, qu'on a mis notre cantine scolaire avec les produits locaux. Si nous étions capable aujourd'hui de faire un bilan carbone, on pourrait dire que notre commune est exemplaire.

Mme Fécourt précise : Pour la cantine, c'est bien.

M. le maire : On a mis en place une Maison du Terroir regroupant les agriculteurs, c'est encore un bilan carbone très favorable à la commune. Donc, vous dites qu'on ne parle pas assez d'environnement, on est impliqué dans l'environnement bien avant que l'Etat n'impose l'alimentation biologique dans les cantines. Vous voyez qu'il est facile aujourd'hui de se positionner en donneur de leçons. Vous parlez de vélo, moi aussi j'ai un petit vélo dans la tête et j'ai envie de faire du vélo. Je fais 15 000 km par an à me déplacer au bénéfice de la commune et très franchement pour faire du vélo et aller d'un point à un autre, il faut beaucoup de temps et beaucoup de temps libre.

Mme Fécourt : M. le maire de Mouans-Sartoux se déplace à vélo !

M. le maire : Le vélo c'est quand même une démarche qui se développe sur le canton et je m'associe à tous ces développements. C'est plus difficile au Rouret, vous avez cité Roquefort, bravo ! Vous avez même adressé un courrier de félicitations à M. le maire de Roquefort.

Mme Fécourt : Ce n'est pas moi !

M. le maire : Vous parlez de la police municipale à vélo. Il y a longtemps qu'on y a pensé sauf qu'on est toujours dans la priorité et qu'on se dit qu'on attendra encore un peu.

Vous parlez des arbres : on n'a jamais planté autant d'arbres, cela se compte par plusieurs centaines.

Vous avez dit : vous ne faites pas de réunion. La population nous fait confiance et régulièrement elle nous reconduit avec engagement et elle nous soutient. On reçoit à l'inverse de tout ce que vous dites beaucoup de félicitations en mairie.

Vous parlez de la régulation de la vitesse sur les chemins communaux. Il y a des panneaux partout.

Mme Fécourt : Non, j'ai parlé de la départementale.

M. le maire : C'est une route départementale à grande circulation sur laquelle le maire n'a que peu de pouvoirs. Nous travaillons avec les services du département pour réguler cette vitesse. Vous dites : il faudrait des ronds points pour favoriser le vélo, nous avons des piétons, la voie est en pente et il y a eu des accidents graves. Il est important que nous ralentissions la vitesse dès la première entrée dans l'agglomération.

Mme Fécourt : C'est ce que j'ai dit.

M. le maire : Aussi longtemps que je serai là, je maintiendrai les feux car c'est une protection pour les piétons, ça permet le passage. Evidemment vous prenez l'exemple de Roquefort le plan, c'est là où c'est plat, c'est facile. Mais si vous montez à Châteauneuf, vous verrez combien il est difficile de faire des pistes vélo le long de la départementale.

Mme Fécourt : C'est des propositions, nous ne sommes pas des donneurs de leçons.

M. le maire : Vous cherchez à nous démontrer qu'on ne fait pas alors qu'on fait et qu'on est soigneux. Vous dites qu'il faut des racks pour les vélos, on en a installé sur la commune. Personne ne les utilise.

Mme Fécourt : Moi, je les ai déjà utilisés !

M. le maire : Les vélos ne peuvent pas circuler en sens inverse sur les voies à sens unique, je ne prendrai jamais cette décision parce que c'est à Paris et dans les grandes villes qu'on peut circuler en sens inverse. Des habitants me demandent de renforcer la signalisation pour éviter aux automobilistes de se retrouver face à un vélo. Votre époux est coutumier du fait, il peut lui arriver un jour un accident.

La digitilisation est en marche, on fait tout ce qu'on peut avec l'informatisation des services, on n'a jamais été à la pointe du progrès mais on fait ce qu'on peut avec notre argent communal. On ne peut se comporter comme la commune de Valbonne qui a un budget qui représente 10, 15, 20 fois la commune du Rouret. Donc, c'est tellement facile quand on est plus riche de faire des présentations, des prospectus. On n'a pas cet argent à dépenser dans des prospectus. On a panneau pocket qui diffuse. On n'a pas cet argent à dépenser en communication au bénéfice de ce que vous appelez la démocratie. Nous sommes très démocratiques et nous faisons tout ce qu'il faut pour que chacun sache au travers de notre magazine municipal.

Vous souhaitez n'exister vous seule que dans le magazine municipal, ce n'est pas votre outil de propagande.

Vous souhaitez exister sur le site internet, ce n'est pas votre outil de propagande. Vous démontrez ce que vous êtes capable de faire en vous mettant au service de la population comme nous le faisons tous de manière bénévole et après que, peut-être, vous arriverez à acquérir une certaine notoriété puisque c'est ce que vous cherchez.

Mme Fécourt : Non, pas du tout ! Vous cherchez à manipuler tous les gens qui sont autour de vous et ce n'est pas sérieux.

M. le maire : J'ai la police de la parole dans cette salle, c'est terminé, vous avez parlé, on vous a écouté, je vous ai répondu. Merci.

Mme Boinnard Berna : Je m'adresse à Jean-François Drouard (Rouret Action Planète) : Par rapport aux 52 % d'augmentation de l'électricité, tu as parlé des panneaux solaires, il n'y a pas que cela comme solution. Des communes ont des panneaux solaires et d'autres moyens dans le domaine des énergies renouvelables pour pouvoir produire de l'énergie.

M. le maire : Vous souhaitez une éolienne, franchement je n'ai pas envie de cela sur la commune.

Mme Boinnard Berna : Je n'ai pas parlé d'éolienne.

M. Drouard : On n'est pas idiots, je connais 3 solutions : les panneaux solaires, les éoliennes et la géothermie. Peut-être qu'un jour on sera amené à faire un forage pour aller chercher l'énergie dans le sol. Les choses se mettront en place au fur et à mesure. On n'a pas aujourd'hui d'autre programme de travail que d'équiper les bâtiments communaux de panneaux photovoltaïques.

M. le maire : La RE 2020, c'est formidable, tous les projets qui vont être déposés maintenant vont rentrer dans ce cadre. Nous avons retardé les projets, à l'instar de ce que vous dites, la crèche est un projet porté depuis longtemps et je précise qu'il s'agit d'argent public. Celle-ci fait quand même l'objet d'isolation, d'installation de panneaux photovoltaïques et d'un modèle de régulation au niveau de la ventilation et du rafraîchissement qui va de l'avant. On ne peut pas tout s'offrir. On n'est pas, comme vous l'avez dit, la commune de Valbonne ni d'autres communes beaucoup plus riches.

Les projets arrivent, ils ont des rythmes obligatoires, médicaux, administratifs auxquels on ne peut pas déroger. Tous les nouveaux projets passeront au filtre de la RE 2020.

Mme Boinnard Berna : Par rapport à l'énergie, Jean-François, tu dis que vous n'êtes pas idiots, il faudrait juste savoir qu'on débat et ce serait intéressant que nos interventions ne soient pas tout le temps pointées de manière négative.

Autre point, au sujet des oiseaux, des petits mammifères et le terrain pour y semer des plantes mellifères. Est-ce que vous travaillez avec la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) ? Le gros problème, c'est la disparition de beaucoup d'oiseaux, ils manquent de nourriture. Par rapport aux plantes mellifères, cela m'intéresse car je le fais déjà. Est-ce que en dehors de la parcelle prévue, il est envisagé pour élargir l'action un travail d'information, de sensibilisation auprès de la population, de donner des informations sur des plantes toutes simples qui sont mellifères et peuvent améliorer le sort des abeilles et de beaucoup d'insectes.

M. le maire : merci de tout ce que vous dites, vous allez penser que j'y refoule vos idées mais non on y travaille avec méthode, sauf qu'on met de l'argent quand il nous en reste. Tout ce que vous décrivez en matière d'oiseaux c'est un leitmotiv que je porte depuis plus de 10 ans. Adriane, ici présente, travaille sur ces sujets au sein de la commune. Travailler avec le Rouret Action Planète, voir plus d'oiseaux, mettre en place de nombreux dispositifs, développer des parcelles mellifères, mettre des arbres, tout ceci ne peut se faire dans un claquement de doigts. Nous avons plein de connaissances de tout ce que vous dites et nous y travaillons avec nos moyens.

Je vous remercie de toutes ces bonnes remarques. On va continuer et c'est bien, ça nous permet de les mettre en évidence.

Mme Boinnard Berna : je veux juste préciser que pour les plantes mellifères, relayer cette information auprès de la population permet de moins dépenser et de développer davantage ce genre d'action.

M. le maire : c'est bien, je crois que c'est inscrit dans la démarche d'Action Planète : préparer un fascicule pour sensibiliser les gens. N'oubliez pas que vous et moi, nous avons la solution, elle est globale. Beaucoup sont déjà sensibles à cette démarche et s'appliquent déjà à eux-mêmes ce genre de travail. Plus on mobilisera, plus on sera opérationnel, grâce à Festibio, grâce à nos actions et mieux ce sera.

Mme Boinnard Berna : Plutôt que des plaquettes qui coûtent, pourquoi ne pas faire quelques réunions d'informations à la population ?

M. le maire : oui, c'est prévu aussi, sauf qu'il faut sortir du covid.

M. Drouard : au niveau de l'information, tout ce qui est plantes mellifères, oiseaux, petits mammifères, c'est fait intentionnellement avec le centre de loisirs. A travers les enfants, on espère pouvoir sensibiliser les parents. Après, les informations, des articles dans le Rouretan, sur le web du Rouret, on peut organiser une réunion publique. Lors de la réunion "Le jour de la nuit", il y avait 70 personnes, donc les réunions publiques, c'est un bon moyen sauf que c'est très difficile d'attirer les gens. Le RAP fait appel à des gens bénévoles, on n'avance pas forcément au rythme comme si on était une entreprise privée ou une commune.

M. le maire revient sur le grand livre comptable. On vous le remet sauf que nous avons pour obligation de vous le remettre au moment où il est en conformité avec le compte de gestion du trésorier qui nous a été transmis il y a 15 jours. On ne vous cache rien. On vous livre tout mais vous consultez autant que vous voulez de manière garde-chiourmesque, si vous m'autorisez ce barbarisme.

Mme Fécourt : C'est méprisant M. le maire ! c'est méprisant !

M. le maire : Vous êtes là à contrôler comme si les conseillers municipaux accomplissaient des démarches déloyales ou notre administration proposait des choses qui ne soient pas légales. Je me repose sur eux, ils ont une connaissance et nous avançons en toute transparence et légalité.

Concernant l'analyse des besoins sociaux, cela a été fait par le CCAS. Je ne sais pas si ça existe depuis 20 ans. Sur la commune, il y a 76 % de propriétaires, une population qui a 44 000 € de revenu annuel par foyer, et il y en a qui ont beaucoup de vélos, d'autres qui en ont moins. Il y en a qui font du vélo à longueur de journée, ils ont le temps de se balader à vélo, chacun fait comme il veut. Je m'emporte un petit peu mais je trouve que vous exagérez dans vos propositions et vous essayez d'attirer l'attention sur des choses qui sont déjà dans l'action et que nous réalisons pas à pas.

Ce débat est donc établi, je vous demande d'acter que ce débat a bien eu lieu.

Le débat est acté à l'unanimité.

2.2 Tarifs : Droits de place événement "Range ta chambre" (2022-05)

Présentation de Madame Zeroual Pomero : Le dimanche 03 avril 2022, aura lieu la première édition de l'événement « Range ta chambre ». Il s'agit d'un marché d'occasion et de troc exclusivement réservé aux objets pour enfants & adolescents : Jeux, jouets, puériculture, mobiliers, vêtements, accessoires...
Durant toute la journée, le parvis du théâtre sera également animé de représentations théâtrales et musicales, suivies à 17h00 d'un spectacle de magie au Théâtre du Rouret.

il appartient à la commune d'adopter les tarifs de droits de place applicables pour les emplacements attribués lors de vente au déballage qu'elle organise.

Il convient de fixer la tarification de droits de place « Range ta chambre » du Rouret comme suit :

Surface du stand	Tarifs 2022
2x4 mètres linéaires	20 €

L'affiche présentant l'événement a été modifiée, la mention "gratuit" prêtant à confusion car tout n'est pas gratuit, a été supprimée.

Vote : Unanimité

3. Ressources Humaines

3.1 Règlement de la gestion du temps de travail (2022-06)

Depuis la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale, la durée hebdomadaire de temps de travail est fixée à 35 heures par semaine, et la durée annuelle est de 1607 heures.

Cependant, les collectivités territoriales bénéficiaient, en application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, de la possibilité de maintenir les régimes de travail mis en place antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001.

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a remis en cause cette possibilité. En effet, l'article 47 de ladite loi pose le principe de la suppression des régimes de temps de travail plus favorables, et l'obligation, à compter du 1er janvier 2022, de respecter la règle des 1607h annuels de travail.

En ce sens, en 2017, la circulaire du 31 mars 2017 rappelait qu'il est « de la responsabilité des employeurs publics de veiller au respect des obligations annuelles de travail de leurs agents ». Ainsi, tous les jours de repos octroyés en dehors du cadre légal et réglementaire qui diminuent la durée légale de temps de travail en deçà des 1607 h doivent être supprimés.

Vote : Unanimité

3.2 Modification de la délibération portant recrutement des agents recenseurs : recrutement d'un 10^e agent recenseur (2022-07)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier la délibération n° DCM 2021_86 en date du 14 décembre 2021, en portant le recrutement d'agents recenseurs au nombre de dix, au lieu de neuf.

Mme Fécourt annonce être surprise de voir le nombre d'agents recenseurs augmenter car Valbonne, une commune de 14 000 habitants annonce dans sa revue municipale, ne recruter que 3 agents. Elle ne met pas en doute les difficultés rencontrées par les agents mais elle pensait que la démarche en ligne aurait simplifié les choses.

Mme Zeroual Pomero annonce que les agents recrutés ont rencontré de grosses difficultés, devant se rendre plusieurs fois à domicile. Les gens ne se montrent pas sensibilisés pour se faire recenser. Monsieur le maire posera la question au maire de Valbonne pour comprendre comment ils opèrent avec seulement 3 agents.

Vote : Unanimité

3.3 Création d'un poste d'adjoint technique au service technique (2022-08)

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de recruter un adjoint technique, dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

Il s'agit d'un emploi permanent, à temps complet, de catégorie C, pour assurer les missions d'agent technique polyvalent dans les services techniques de la commune. Cela fait suite à un départ en retraite.

Vote : Unanimité

3.4 Création de 8 postes d'adjoints techniques saisonniers pour les festivités de 2022 de la commune (2022-09)

Monsieur le Maire rappelle le besoin de recruter des adjoints techniques saisonniers, pour renforcer les effectifs permanents dans le cadre des manifestations organisées par la commune.

Il s'agit d'emplois non permanents, à temps non complet, de catégorie C, pour assurer les missions d'agents techniques polyvalents.

Vote : Unanimité

3.5 Suppression d'un poste d'adjoint technique (2022-10)

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de supprimer un poste correspondant au grade d'adjoint technique territorial, sur un emploi permanent à temps complet, suite au départ à la retraite de l'agent, et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Vote : Unanimité

Informations diverses

Info 1 : Compte rendu des décisions du Maire

2021 99 le 3/12/2021 Convention pluriannuelle de pâturage

Convention signée avec M. Mertillo, berger, établissant le montant du loyer annuel à 2€ par hectare soit 158,74 € par an.

M. Debeire demande pourquoi ce loyer même symbolique est demandé alors que les pour les trufficulteurs, l'entretien est gratuit.

M. le maire explique que le berger a souhaité verser son obole pour le bon service rendu. Si les Trufficulteurs vous dérangent, je subodore à chaque question quelque chose qui n'est pas très sain, M. Debeire proteste. Nous sommes qualifiés comme le berceau de la truffe et c'est très bien. Un nouveau film va sortir sur le chêne. J'ai sollicité Adriane pour voir si à l'occasion de Festibio on ne pouvait pas en profiter. Cela risque d'être compliqué. Un très beau film, le chêne étant l'emblème de la commune, il nous a suffi de partir du chêne pour valoriser l'image du Rouret à travers la trufficulture. La parcelle expérimentale a été payée par le département, la région et le syndicat des trufficulteurs et elle a servi à la recherche appliquée sur site. Si aujourd'hui, cela rapporte quelques truffes, cela permet aux enfants des écoles d'avoir un repas truffé par an. C'est nous qui devrions leur payer le travail qu'ils exercent au profit de la commune. Merci, cela me permet de rétablir une certaine vérité.

Mme Fécourt explique qu'ils auraient plutôt vu la gratuité pour le berger comme pour les trufficulteurs.

M. le maire s'emporte : Je viens de vous le dire ! vous n'écoutez pas !

Mme Fécourt : Vous pensiez qu'on voulait faire payer les trufficulteurs, mais ce n'est pas cela. On a bien compris vos explications.

M. le maire : Nous sommes très précautionneux de l'argent public et on n'a pas tendance à le dépenser car on n'a pas que des petits vélos dans la tête.

Mme Fécourt : Le mépris, vous l'avez !

2021 101 le 3/12/2021 ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT CONCERNANT LA SOLLICITATION DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT 06 POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE LA CRÈCHE DU ROURET
Demande d'actualisation effectuée par la Mairie du Rouret auprès de la CASA et du Département des Alpes-Maritimes.

Le taux de subvention sollicité est de 30% pour la CASA et 15,10% pour le Département.

Le montant estimatif de l'opération s'élève en phase PRO à hauteur de 4 113 538,32 € HT.

M. le maire : Heureusement que nous échappons à la RE 2020 car cela nous aurait coûté encore plus cher parce que c'est gentil de parler d'environnement mais pour nous c'est très punitif sur les finances publiques et demander de l'argent au contribuable pour toujours dépenser au fil d'une rêverie qui ne tient pas devant le souffle du néolibéralisme à tout crin qui passe sur la planète. On fait pour le mieux.

Je me suis emporté quand j'ai entendu parler de l'idée qu'on ne réunit pas la CCID alors qu'on la réunit depuis 20 ans et qu'on est peut-être une des rares communes à le faire à la place des services de l'Etat qui nous félicitent chaque année, cette année je crois que c'est le 7 mars. Donc, renseignez-vous une fois de plus, Madame le leader de l'opposition.

Mme Fécourt : Je ne fais pas partie de cette CCID (et aucun membre de l'opposition n'y siège)

2021 102 Le 31/12/2021 Sollicitation de subvention auprès de la Région Sud dans le cadre du dispositif d'aide aux communes 2022 :

Acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée BE 30, 31 et 32 (terrains Van Os au Vallon de Barnarac) en vue d'y installer des équipements publics

Demande de subvention auprès de la Région Sud à hauteur de 125 000 €.

Le taux de subvention sollicité est de 50%.

Le montant total de l'acquisition hors frais annexes s'élève à 250 000 € HT.

2021 103 Le 31/12/2021 Sollicitation de subvention auprès de l'Etat pour la création d'un verger sur le bois communal et l'installation de nichoirs et abris en faveur de la biodiversité, au titre de la DETR 2022

Sollicitation d'une subvention au titre de la DETR à hauteur de 28 104,33 €.

Le taux de subvention sollicité est de 80%.

Le montant total de l'opération est estimé à hauteur de 35 130,42 € HT.

2022 01 Le 3/01 /2022 Actualisation de demande de subvention auprès de l'Etat (DETR 2022) pour la mise en place d'un système de vidéo protection urbaine sur la commune du Rouret

Demande d'actualisation d'une subvention au titre de la DETR à hauteur de 65 884 €.

Le taux de subvention sollicité est de 31,77%.

Le coût total de l'opération est estimé à hauteur de 207 355 € HT.

2022-03 Le 11/01/2022 Renouvellement de signature de convention pour l'entretien de parcelles sur le bois communal du Rouret

Renouvellement de la convention avec M. Greco Jean-Philippe, représentant des Syndicat des Trufficulteurs des Alpes-Maritimes, pour l'entretien des parcelles AE 58 p et AE 57 p.

La convention entrera en vigueur du 1er avril 2022 au 31 mars 2023, renouvelable deux fois soit jusqu'au 31 mars 2025.

2022-04 Le 11/01/2022 Sollicitation de subvention auprès de l'Etat pour la création d'une recyclerie du Rouret / espace de partage des savoirs, au titre de la DETR 2022

Demande de subvention au titre de la DETR à hauteur de 9 216,61 €.

Le taux de subvention sollicité est de 80%.

Le montant total de l'opération est estimé à hauteur de 11 520,76 € HT.

2022-05 Le 11/01/2022 Sollicitation de subvention auprès de l'Etat pour la création d'un espace pour les adolescents à destination du centre de loisirs du Rouret, au titre de la DSIL 2022

Demande de subvention au titre de la DSIL à hauteur de 46 518,80 €.

Le taux de subvention sollicité est de 62,69%.

Le montant total de l'opération est estimé à hauteur de 74 681,00 € HT.

2022-06 Le 17/01/2022 Signature d'un contrat de fourniture d'électricité pour l'ensemble des compteurs de la commune jusqu'au 31.12.2022

Contrat d'électricité temporaire avec Total Energies couvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Le montant estimatif des consommations annuelles est établi à hauteur de 213 082,99 € HT.

2022-08 Le 27/01/2022 Sollicitation de subvention auprès du Département 06 et de fonds de concours auprès de la CASA pour l'acquisition d'un terrain de 5 279 m² (parcelles AT 71, 72, 73 et détachement partiel des parcelles AT 70p, 74p) à vocation du maintien de l'activité agricole

Demande de subvention auprès de la CASA et du Département des Alpes- Maritimes à hauteur de 64 000€.

Le taux de subvention sollicité pour la CASA est de 20% et pour le Département de 60%.

Le coût total de l'opération est estimé à hauteur de 80 000,00€ HT.

2022 -09 Le 26/01/2022 SOLLICITATION DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT 06 POUR LE FINANCEMENT DES FESTIVITÉS TRADITIONNELLES DU ROURET AUTOUR DE LA TRUFFE NOIRE (saison 2021-2022)

Demande de subvention auprès du Département des Alpes-Maritimes à hauteur du taux maximal étant précisé qu'une somme de 2 000 € avait été alloué l'année précédente.

Le coût du projet est porté à hauteur de 9 975,96 € HT.

2022-10 Le 27/01/2022 Sollicitation de fonds de concours auprès de la CASA pour le remplacement du sol dans la salle de spectacle du Théâtre du Rouret

Demande de subvention auprès de la CASA à hauteur de 26 825€.

Le taux de subvention sollicité est de 20%.

Le coût total de l'opération est estimé à hauteur de 134 125€ HT.

2022-11 Le 01/02/2022 Signature d'un contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage(AMO) pour la passation de marchés d'assurance – opération Crèche

Mission confiée au cabinet « Sophia Audit Assurances ».

Le montant des prestations de service s'élève à hauteur de 1 800,00€ HT.

La présentation est actée.

Info 2 : Déploiement d'antennes relais 4G et 5G

2 antennes existent déjà :

- une sur le bois communal (pour l'ensemble des opérateurs de téléphonie)
- une située au passage des Moulins pour Bouygues Télécom sur une propriété privée
- une troisième est prévue passage des Moulins pour Free à 50 m de celle de Bouygues
- sur la route d'Opio une quatrième et une cinquième pourraient voir le jour.

On mène un combat autour de l'idée que des antennes relais pourraient s'installer sur le bois communal pour éviter cette prolifération anarchique. On souhaite discuter avec eux, qu'ils nous présentent un plan de couverture des besoins de la commune.

Il sera demandé aux opérateurs de mutualiser la création d'une ou deux antennes porteuses des matériels des 4 opérateurs.

Le soutien du Préfet et des parlementaires a été demandé afin de soutenir la création d'une obligation de mutualisation d'antennes.

C'est une lutte du pot de fer contre le pot de terre. Un groupe de propriétaires nous soutient. Une personne a écrit au Président de la République pour se plaindre. Il lui a été répondu que cela ne provoque aucune nocivité.

Mme Boinnard Berna explique que des antennes d'ancienne génération ont pu provoqué des soucis de santé, et demande s'il n'aurait pas été intéressant de consulter la population.

M. le maire répond que la pose des antennes, c'est d'intérêt national. Consulter la population, c'est provoquer volontairement une sorte de révolution et d'opposition. C'est difficile d'opposer les populations les unes contre les autres, c'est pour cela qu'on rentre dans la logique d'une solution sur le territoire communal afin d'éviter que le voisin voit sa propriété dévalorisée par l'installation d'une antenne. Je ne veux pas ameuter la population, provoquer un mouvement de peur. On a vécu ces moments-là avec le compteur Linky. La technologie progresse, le Rouret ne l'arrêtera pas. On cherche à protéger le paysage.

Mme Boinnard Berna : Consulter la population, informer, ce n'est pas forcément monter les habitants les uns contre les autres, vous avez une vision assez négative.

M. le maire : On se rend bien compte que dans les quartiers où il y a ces antennes, les propriétaires privés sont aujourd'hui vilipendés. Je n'ai pas envie de les présenter comme des agents destructeurs de la planète.

Mme Wenzinger ajoute qu'il n'y a pas de risque pour la population mais certaines personnes stressées développent des maux de tête.

Mme Boinnard Berna : L'idée n'est pas d'interdire la pose d'une antenne mais de décider à quel endroit elle doit s'implanter.

M. le maire : La 5G va se développer d'une manière encore plus sournoise. Ces basses fréquences vont s'installer sur nos luminaires d'éclairage public de voirie car demain cela servira aux véhicules autonomes. Ce sera invisible. Voilà pourquoi l'Etat demande que ces antennes 4G et 5G soient installées le long des voies.

Pas de vote, la présentation est actée

Tribune APVF (Association des Petites Villes de France, association à laquelle adhère Le Rouret) – Hausse des prix de l'énergie : et les communes ?

Nous ne sommes pas tous égaux face à la politique du carnet de chèque. En matière énergétique, le gouvernement a en effet décidé de mesures exceptionnelles pour limiter les effets de l'augmentation des prix pour les particuliers : aide de 100 euros, relèvement du volume d'électricité qu'EDF cède à ses concurrents au tarif réglementé, baisse de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité... Bien que l'effort consenti soit réel, il faut néanmoins noter que le taux de TVA sur l'énergie demeure inchangé, ce qui, en cette période de forte inflation, offre une manne financière aussi bienvenue qu'inespérée pour le trésor public. Dont acte.

Si ces mesures doivent réussir à contenir à 4% la hausse des prix de l'énergie pour les particuliers – ce qui est déjà considérable – le gouvernement sait d'ores-et-déjà qu'elles seront insuffisantes pour enrayer l'augmentation vertigineuse de la facture énergétique pour les collectivités. Avec la fin des tarifs régulés, et la multiplication par cinq des prix de l'électricité et celle, par six, des prix du gaz en quelques mois, la facture énergétique connaît en effet, selon une enquête réalisée par la FNCCR1 auprès des collectivités, une hausse allant de 30% à 300% ! 90% des petites villes sont concernées par cette augmentation. Les communes ne pourront absorber ces hausses de charges, sauf à économiser sur la qualité du service public. Ou à renoncer à certains investissements. Ou bien encore à augmenter la fiscalité locale, ce qui reviendrait à reprendre d'une main ce qui a été donné de l'autre. Nous, maires de petites villes, ne pouvons pas nous résoudre à cette fatalité. Nous nous refusons à choisir entre le maintien de l'éclairage nocturne, le chauffage de la piscine municipale et le refus de l'augmentation des impôts locaux. Alors que dans quelques semaines, les candidates et les candidats à l'élection présidentielle ne manqueront pas, toutes tendances confondues, d'avoir un mot de compassion pour nos territoires, nous affirmons sans ambages n'avoir nul besoin de compassion. Nous demandons simplement à disposer des moyens suffisants pour accomplir nos missions à l'égard de nos concitoyens. Voilà bientôt deux ans que nous tenons la tranchée, en première ligne de la crise sanitaire, avec tous les outils dont nous disposons. Et nous avons obtenu des résultats. Mais nous craignons aujourd'hui, et ce en dépit de toute leur inventivité, que nos maires se heurtent à un véritable « mur énergétique ». C'est pourquoi nous demandons, pour répondre à l'urgence, que le gouvernement décide, au plus tôt, de la création d'une « dotation énergie » pour les collectivités. Il s'agit d'un outil simple, rapide à mettre en place, et apte à protéger efficacement les finances locales. Mais au-delà de l'urgence, il nous faut également préparer l'avenir. Cela implique de mieux anticiper, en sécurisant les contrats énergétiques des collectivités, ou encore en utilisant une partie du produit de la dotation que nous demandons pour assurer un investissement massif dans la rénovation thermique dont toutes nos villes ont tant besoin. La lutte contre les passoires thermiques doit ainsi devenir une priorité, tant du fait de leur coût financier qu'écologique. Le gouvernement est attelé à sa tâche jusqu'à la fin du mandat présidentiel. Nous nous en réjouissons : cela signifie qu'il lui est encore possible de prendre toutes les mesures nécessaires pour que nos maires puissent continuer à assurer au mieux leurs missions auprès de nos concitoyens.

pas de vote, la présentation est actée.

Ensuite, alors que ce n'est pas à l'ordre du jour et comme il l'avait annoncé en début de séance, M. le maire présente ses bulletins de salaire en qualité de maire, vice président de la CASA et conseiller départemental.

Bulletin de salaire de maire

en net avant impôt : 1 536 €

en net après impôt : 1 213 €

Cela correspond à un travail d'environ 70 h / semaine. J'assume avec grand plaisir et avec enthousiasme. Les maires de France ne sont pas si bien payés que cela. L'Etat en parle régulièrement, par rapport à l'engagement que cela représente et la responsabilité pénale.

Avec la CASA, j'ai eu la chance d'avoir la responsabilité de vice président aux finances, cela me permet de toucher une rémunération mensuelle qui s'élève à 2 172,14 €

M. Casciani proteste, explique que cette présentation ne nous regarde pas.

M. le maire répond : Cela regarde Mme Fécourt, elle y tient beaucoup. Monsieur Casciani proteste encore, se lève et s'exprime avec violence à l'encontre de Mme Fécourt.

Mme Fécourt répond : C'est la loi depuis 2019, cela n'a jamais été fait. C'est la loi ! Les indemnités des élus doivent être mises au PV.

Monsieur le maire poursuit avec son mandat de conseiller départemental. M. Casciani s'exprime violemment "Je ne supporte pas, on n'est pas chez les Soviets !" Puis M. le maire : c'est insupportable et c'est sournois.

Mme Fécourt reprend : c'est la loi et cela aurait déjà dû être présenté l'année dernière.

M. Casciani : M. le maire n'a pas à vous présenter ces bulletins de salaire !

Mme Fécourt : mais je n'ai pas demandé les bulletins de salaire ! Ce n'est pas ce qui a été demandé !

M. le maire : je le fais exprès, je ne veux rien vous cacher, je sais que vous êtes en surveillance permanente sur tout ce qui se passe.

M. Casciani : c'est une honte !

Mme Fécourt : Je n'ai pas honte, c'est la loi !

M. Casciani : la semaine prochaine, amenez vos bulletins de salaire !

Mme Fécourt : je ne touche rien de la collectivité.

M. le maire annonce toucher 1 577 € par mois grâce au poste de président de la commission "attractivité territoriale" au Conseil Départemental où il gère les dotations en subventions aux communes. La prochaine fois, puisque vous avez demandé cela, bien entendu comme vous dites que c'est la loi, sera présenté le tableau général où au moment du vote du budget comme la loi nous le demande depuis la loi sur la transparence de l'utilisation des deniers publics. Je tenais à faire cela car ce sentiment de suspicion "le maire gagne 8000 €"

Mme Fécourt : je ne suis pas là pour juger.

M. le maire : j'ai entendu cela pendant la campagne électorale et vous ne m'enlèverez pas de l'idée que ça vient de chez vous, en tout cas on me l'a rapporté. Je voulais que les choses soient bien claires. Vous le savez définitivement. Je voudrais que ça cesse, que vous ne soyez pas là à la surveillance comme si vous étiez dans la cour de l'école que vous avez fréquentée et où vous avez fait un excellent travail auprès de nos enfants mais nous ne sommes pas vos enfants.

La séance est close à 22 h 45.

Mme Fécourt se lève pour remettre le texte de son intervention à Mme Adriane Giordano, en charge de la rédaction du PV, qui lui demande de lui adresser la version numérique.

Au passage, Mme Zeroual Pomero lui montrera que sur internet on trouve les rémunérations des élus mais Mme Fécourt lui rappellera que la loi exige la présentation d'un tableau nominatif avec les rémunérations en euros avant le vote du budget. M. le maire lui dira qu'avec l'écrit remis, il envisage de l'attaquer.